



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-06-15

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.15 : Prolongation du dispositif de subvention en faveur de la construction de logements de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS).

- **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la précédente délibération n°2006-02-10 du Conseil communautaire du 21 février 2006 approuvant le Contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR) ;

Vu la précédente délibération n°2007-12-14 du Conseil communautaire du 5 décembre 2007 approuvant la signature du Contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR) entre le Conseil général des Yvelines et Versailles Grand Parc ;

Vu la précédente délibération n°2007-12-15 du Conseil communautaire du 5 décembre 2007 approuvant le règlement de la subvention forfaitaire pour les PLAI et PLUS ;

Vu les précédentes délibérations n°2008-02-08 du Conseil communautaire du 7 février 2008, n°2008-12-06 du Conseil communautaire du 16 décembre 2008 et n°2011-06-27 du Conseil communautaire du 28 juin 2011 approuvant les modifications du règlement de la subvention forfaitaire pour les PLAI et les PLUS ;

Vu la décision n°2012-11-04 du bureau communautaire du 23 novembre 2012 de prolonger le CDOR de Versailles Grand Parc ;

Vu le projet de règlement modifié de l'aide forfaitaire à destination des PLAI et PLUS rendue possible grâce aux fonds du CDOR ;

Vu les dernières modifications intervenues sur ce règlement de subvention par délibération n°2012-12-15 du Conseil communautaire du 4 décembre 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a mis en place un dispositif de subvention qui permet de renforcer le soutien financier accordé à la production de logement social de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS).

Ce dispositif est encadré par un règlement qui stipule que cette aide s'inscrit dans une durée limitée correspondant à celle du CDOR intercommunal.

Initialement prévu pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à fin 2011, le CDOR a été successivement prorogé jusqu'à fin 2012 (délibération n°2011-06-27 du Conseil communautaire du 28 juin 2011), puis fin 2013 (délibération n°2012-12-15 du Conseil communautaire du 4 décembre 2012).

Or, les fonds alimentant cette aide n'ayant pas, à ce jour, été entièrement perçus ni reversés par Versailles Grand Parc, il est proposé de prolonger à nouveau la durée du dispositif jusqu'au 31 décembre 2014.

La somme restant à verser est actuellement estimée à 889 000 €.

Il est ainsi proposé de modifier, comme suit, l'article 3 du règlement, relatif à la durée du dispositif: « Ce dispositif prévu initialement pour une durée limitée de 4 ans (2008-2011)

et prolongé par deux fois jusqu'au 31/12/2013, est prorogé d'une année supplémentaire. Il est donc effectif jusqu'au 31 décembre 2014. »

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'adopter la modification du règlement relatif à la subvention forfaitaire PLAI/PLUS accordée par Versailles Grand Parc ;*
- 2) *de proroger en conséquence d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2014, la durée du dispositif de subvention forfaitaire PLAI/PLUS accordé par Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le présent règlement.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

*Nombre de présents : **52***

*Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

